

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Réception par le préfet : 01/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	20

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

Présents : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire

M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Saturnin FRANCILLONNE
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Gladys BURAT

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Clara RIGAH ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/09/91

SEMAINE BLEUE

La **Semaine Bleue** est une semaine nationale dédiée aux seniors, visant à promouvoir les contributions des aînés à la société, à renforcer les liens intergénérationnels et à soutenir les solidarités envers les plus fragiles. L'édition 2025 se tiendra du **6 au 12 octobre 2025** autour du thème : « **Vieillir : une force à partager !** ».

Comme chaque année, la Ville de Lamentin prend part à cet événement national en s'associant à un programme commun élaboré en collaboration avec un réseau de partenaires, parmi lesquels l'EHPAD Le Paradis des Aînés, la Maison Familiale et Rurale (MFR), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les établissements scolaires de la commune ainsi que les associations partenaires.

Les objectifs de ces actions sont les suivants :

- Favoriser la rencontre des seniors, des jeunes et des enfants autour d'un moment privilégié de convivialité, d'échanges et de loisirs,
- Lutter contre l'isolement,



- Faire vivre la richesse des relations entre les générations.

Dans le cadre de ce programme commun, le service personnes âgées et personnes en situation de handicap propose les actions suivantes : un fit' seniors (2 séances de gymnastique adaptée d'1 heure pour 20 personnes), du fitness intergénérationnel, ainsi qu'un cours de danse biguine et de quadrille avec les écoles de la ville.

La ville sera associée également aux actions organisées par les partenaires.

Le budget prévisionnel concernant la ville est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Fit'seniors collation	300.00 €
Collation action intergénérationnelle association Otantik « Palé mwen dé on sonjé aw »	300.00 €
Fitness intergénérationnel collation	600.00 €
Danse intergénérationnelle	300.00 €
Collation match intergénérationnel	600.00 €
Echarpes + Bouquets Election du Roi et de la Reine de l'EHPAD	180.00 €
3 Echarpes + 3 Bouquets Election reine Gwan Moun	300.00 €
Collation MFR Part'âges jeux divers 50 personnes	300.00 €
TOTAL DES DÉPENSES	2 880.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le budget prévisionnel, fixé à 2 880.00 €, relatif à la mise en œuvre du programme de la Semaine Bleue.

Le Conseil municipal

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants

Vu la participation annuelle de la Ville de Lamentin à la Semaine Bleue, manifestation nationale dédiée aux aînés et à la promotion des solidarités intergénérationnelles ;

Vu le thème national retenu pour l'édition 2025 de la Semaine Bleue : « *Vieillir : une force à partager !* » ;

Vu le partenariat établi entre la Ville de Lamentin et les acteurs locaux : l'EHPAD « *Le Paradis des Aînés* », la Maison Familiale et Rurale (MFR), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les établissements scolaires et les associations partenaires.

Considérant l'importance d'offrir aux seniors et aux enfants des échanges intergénérationnels pour favoriser le partage et la transmission,

Considérant que la Semaine Bleue constitue un événement national visant à mettre en valeur la contribution des aînés à la société, à favoriser les solidarités intergénérationnelles et à lutter contre l'isolement des personnes âgées,



Considérant que la Ville de Lamentin participe chaque année à cet événement en mettant en œuvre, avec ses partenaires, des actions conviviales, éducatives et culturelles en faveur des seniors et des relations intergénérationnelles,

Considérant qu'il convient, pour la bonne organisation de cet événement, d'arrêter le budget prévisionnel correspondant ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'organisation d'actions dans le cadre de la Semaine Bleue 2025

ARTICLE 2 : D'accorder un montant de deux mille huit cent quatre-vingts euros (2 880.00 €) pour la mise en œuvre de ce programme, conformément au plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Fit'seniors collation	300.00 €
Collation action intergénérationnelle association Otantik « Palé mwen dé on sonjé aw »	300.00 €
Fitness intergénérationnel collation	600.00 €
Danse intergénérationnelle	300.00 €
Collation match intergénérationnel	600.00 €
Echarpes + Bouquets Election du Roi et de la Reine de l'EHPAD	180.00 €
3 Echarpes + 3 Bouquets Election reine Gwan Moun	300.00 €
Collation MFR Part'âges jeux divers 50 personnes	300.00 €
TOTAL DES DÉPENSES	2 880.00 €

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

